

DECLARATION DES ASSOCIATIONS FEMININES DE KAOLACK

« Halte la recrudescence des violences faites aux femmes et aux filles » !!!

En choisissant le thème « halte aux violences faites aux femmes et aux filles » lors de la 24^{ème} édition de la quinzaine nationale de la femme, le gouvernement du Sénégal par l'intermédiaire du ministre de la femme, de la famille et du développement social voulait rappeler que notre pays bénéficie de dispositions juridiques qui protègent les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les filles contre toutes formes de violences notamment la loi du 29 janvier 99.

Hélas ! En pleine activité de cette 24^{ème} édition de la quinzaine nationale de la femme, des cas de violences inouïes se sont abattus sur des femmes sur toute l'étendue du territoire national. Depuis lors, comme si des démons spécialisés dans la violence à l'égard des femmes étaient libérés, il y'a une recrudescence soudaine de la violence à travers des actes de viol, violences physique, morale, économique.

Les victimes sont dans toutes les catégories sociales et dans toutes les tranches d'âge. Les preuves, la femme de 5 ans violée par un jeune homme de 20 ans ; l'étudiante mariée qui lutte encore entre la vie et la mort dont le seul tort est de chercher d'échapper à un violeur hors du commun parce que fonctionnaire, de surcroît agent d'administration pénitentiaire. D'autres violeurs hors du commun, trois gendarmes ont violé la femme de leur collègue ; une jeune fille de 19 ans, dans le coma, a subi l'assaut d'un patient dans une structure sanitaire ; une fillette de 7 ans, violée par un homme d'âge mûr ; le cas qui nous a le plus ému qui s'est déroulé à Kaolack et sans nul doute celui de Amy Collé BA, morte éventrée par un quidam non encore identifié et la liste est loin d'être exhaustive.

Malgré la gravité des crimes, les sanctions sont très légères. Le collectif des associations féminines de Kaolack :

- Dénonce le silence coupable et assourdissant qui entoure ces cas de violences qui font juste l'objet de faits divers dans les journaux ;
- Attire l'attention des autorités en particulier des autorités judiciaires sur la gravité de ces actes de violences et des séquelles qu'ils laissent sur les victimes ;
- Demande, que soit retenue la qualification de crime en cas de viols et que les procès soient renvoyés en cours d'assises ;
- Réclame la possibilité de se constituer en partie civile pour défendre les victimes des violences
- Interpelle l'état et les partenaires au développement pour qu'ils facilitent la redynamisation des programmes de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles
- Interpelle les chefs religieux et coutumiers pour qu'ils participent à la sensibilisation des populations contre ces fœux des populations ;
- Interpelle les partis politiques pour qu'ils intègrent des programmes de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles dans leurs programmes.

Femmes du Sénégal, d'Afrique et du monde entier, mobilisons-nous dans un élan unitaire et solidaire pour que cela ne se reproduise plus jamais !!!

Fait à Kaolack le 2 Août 2006

Le Collectif des Femmes de Kaolack

Déclaration des association féminines de Kaolack

Ont signé :

- APROFES
- ASBEF
- COSEF
- Association des sages femmes
- RADI
- Réseau Islam et Population
- CONGAD
- ASHOKA
- Réseau des femmes pour le Développement Durable
- ASDES
- FAFS
- RADDHO
- RJFL
- CLVF
- Réseau des femmes Entrepreneures
- Mutuelle Téranga
- Mutuelle Ofal Paj
- Association des Médecins
- Wildaf/Sénégal
-

Déclaration des association féminines de Kaolack

Déclaration des association féminines de Kaolack